



**AVIS PUBLIC  
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de ville de Val-d'Or a reçu les demandes de dérogation mineure suivantes :

**410, rue Belmont** : Demande de dérogation mineure présentée par Mme Claire Labonté et M. Louvain St-Pierre, visant à fixer à 9,5 mètres carrés plutôt qu'à 8 mètres carrés comme le prescrit la réglementation, la superficie maximale autorisée de l'annexe projetée, le tout, sur le lot 5 252 372 du cadastre du Québec.


**169, rue Champlain** : Demande de dérogation mineure présentée par Mme Émilie Rivard-Boudreau, visant à fixer à 1,4 mètre plutôt qu'à 2,5 mètres comme le prescrit la réglementation, l'éloignement minimal du patio projeté par rapport à la ligne arrière du terrain, le tout sur le lot 2 501 168 du cadastre du Québec.

**27 à 33, 4<sup>e</sup> Avenue** : Demande de dérogation mineure présentée par M. Alain Juteau, visant à fixer à 12 mètres plutôt qu'à 3 mètres comme le prescrit la réglementation, l'empiètement autorisé de l'aire de stationnement en façade du bâtiment principal, le tout sur le lot 2 299 778 du cadastre du Québec.

Le conseil de ville statuera sur ces demandes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 17 septembre 2018, à compter de 20 h, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2<sup>e</sup> Avenue, à Val-d'Or. Dans l'éventualité où le conseil de ville acceptait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8, au plus tard le vendredi précédant la séance.

**DONNÉ à Val-d'Or, le 22 août 2018.**

  
**M<sup>e</sup> ANNIE LAFOND, notaire**  
**Greffière**